

## **Comité Technique 31 mai 2018**

### **1. B – Direction de la Relation aux Usagers - Service des prestations administratives : centralisation des fonctions d'État-Civil de Chantenay et de Doulon au secteur Etat Civil de la mairie centrale**

Le dossier qui vient d'être présenté est dans la lignée du précédent dossier concernant le service des prestations administratives. Nous sommes particulièrement surpris du timing de sa mise en place.

En effet, le dossier est présenté ce matin pour une mise en place le lendemain !

Après avoir amputé de 11h15 l'amplitude d'ouverture hebdomadaire de ces deux mairies de quartier, voilà que vous décidez d'y fermer l'activité Etat civil au prétexte que cette activité dans ces mairies annexes est inférieure à celle de la mairie centrale, ce qui, au regard des capacités d'accueil de la mairie centrale et de son amplitude d'ouverture semble évident !

Pourtant l'importante activité de ces mairies en termes de mariages et d'actes de reconnaissance et indéniable :

- les actes de reconnaissance 330/1097 (30 % de l'activité)
- les mariages 264/1006 (26 % de l'activité)

Ces importants pourcentages d'activité sont tout simplement liés à la proximité. Il est plus simple pour les couples de faire une reconnaissance dans une mairie de quartier que de venir en centre ville.

La population Nantaise est attachée aux services publics de proximité et cela se constate !

Certes, il y a beaucoup plus de déclarations de naissances dans certains autres sites (mairie centrale, clinique Jules Verne, maternité) mais cela s'explique aussi par la proximité du lieu de déclaration.

Nous aurions d'ailleurs souhaité être destinataires du nombre de déclarations faites dans ces trois sites.

Toujours en ce qui concerne les chiffres, les agents auraient souhaité connaître le nombre de livrets de famille établis et le nombre de mentions apposés dans chacune de ces mairies annexes. Cela permettrait un regard plus affiné sur l'activité de l'État civil de Doulon et Chantenay.

Vous proposez le renforcement de l'équipe actuelle par la création d'un seul poste. Cela semble très largement insuffisant. N'ayant aucune information sur le sujet, les agents souhaitent connaître la date à laquelle ce renfort doit intervenir.

En effet, vous ne pouvez ignorer que la surcharge de travail sera effective dès demain. Nous vous rappelons que les agents qui ont postulé sur ce poste sont en capacité d'intégrer l'équipe dès demain aussi.

Nous souhaitons également vous faire part du mécontentement des agents quant à la façon dont vous avez procédé.

Les responsables de secteur les ont convoqué subitement, le même jour à la même heure pour les informer qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin, il n'y aurait plus d'état civil.

Cela a été un véritable choc pour eux. On les prive d'une activité professionnelle qu'ils maîtrisaient parfaitement et qu'ils appréciaient depuis de nombreuses années. Certains ont vécu cet épisode comme une sanction, comme une injustice. C'est un manque de considération de votre part vis à vis des agents.

Contrairement à ce qui a été fait pour les mariages de nuit, nous nous étonnons qu'aucune information n'est été faite vis à vis de la population pour annoncer la fin de l'état civil à Chantenay et Doulon.

Il va sans dire que la publicité autour de la disparition d'un service public de proximité est moins facile à assumer.

La fin de l'état civil à Chantenay et Doulon est tout simplement due à un manque criant de personnel dans ce service, (départs en retraite non remplacés, longues maladies...)

Enfin, nous nous interrogeons sur le fait que vous ayez annoncé aux agents que les mairies de Chantenay et Doulon allaient être fermées du 30 juillet au 3 août pour Chantenay et du 13 au 17 août pour Doulon sans aucune présentation au CT.

Est ce statutaire ?

La CGT votera contre ce dossier qui ne correspond en rien à ces valeurs en termes de développement ou pérennisation des services publics de proximité.